Compte rendu du Conseil d'Ecole du 3 novembre 2016

Présents :
Proviseur du Lycée Vincent van Gogh
Mme Franck Barro

Représentants des enseignants :
Mmes Sylvie Shincariol ; Fanny Bickel ; Clara Gilad ; Agnès Lamadie ; Cécile Mignard ; Virginie Chateaux ; Valèrie Durand ; Claire Bakker ; Véronique Flogny ; Leïla El Mekeddem ; Marlène Audin ; Stéphanie Omvlee ; Maria Pottier ; Florence Soleilhet ; Natacha Boubal ;
M. Mathieu Lamour
Représentants de l'APE :
Mmes Marie Caradec ; Cécile Grimaud ; Daniela Biscaro ; Marie Guilleray ; Claire Ploneis ; Anne van Gaver ; Anne-Lise Rini ; Bénédicte Rabot ; Marie-Anne Souflet ; Charlotte Guttinger ;

Représentants de l'UPI-APA :
Mmes Sybille Picard ;
M. Bogdan Gavaza ; Ricard Witasse ; Angélique Le Guillou

Représentantes des Assistantes en maternelle :
Mme Carole Bardelli

Excusés :
M. Alberti, Conseiller d'Action Culturelle
M. Houyel, IEN
M. Inchauspé, D.A.F.

Président du Conseil d'école : Mohamed Dib, directeur d'école

Ouverture des débats : 17 h 30

Ordre du jour :

1. Résultat des élections au Conseil d'Ecole du 5 octobre
2. Règlement Intérieur : propositions de modifications et vote
3. Point sur les effectifs pour l'année scolaire 2016/2017
4. Présentation de la structure
5. Personnalisation des parcours : calendrier de passage
6. Projet d'Etablissement : actions du projet d'établissement
   - Projets de classes
   - Sorties scolaires
   - Sorties avec nuitées
7. Questions diverses

Validation du Procès-Verbal du Conseil d'Ecole du 9 juin 2016

Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

1. Résultat des élections au Conseil d'Ecole du 5 octobre

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.
Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école:
1. Vote le règlement intérieur de l'école;

2. Donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur:

a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;

b) L'utilisation des moyens alloués à l'école;

c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;

d) Les activités périscolaires;

e) La restauration scolaire;

f) L'hygiène scolaire;

g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;

h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

4. Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'établissement;

5. Donne son accord:

a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article L. 216-1 ;

b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article L.401-4.

<u>Résultat des élections</u>

Nombre d'inscrits : 644
Nombre de votants par correspondance : 644
Nombre d'abstention : 388
Votes blancs : 4
Suffrages exprimés : 256
Nombre de sièges à pourvoir : 15 Quotient éléctoral : 17.06

Ont obtenu :

Liste APE : 180 voix soit 11 sièges
Liste UPI : 72 voix soit 4 sièges

Les représentants de parents d'élèves m'ont fait observer que le courriel reçu pour vote électronique ne faisait pas « officiel » et qu'il manquait notamment les logos du lycée et de l'AEFE.

2. Règlement Intérieur : propositions de modifications

Lecture par le directeur des propositions de modifications.

Le RI est soumis au vote : Pour : 23 Contre : 2 Abstentions :4

Le directeur propose qu'un groupe de travail, enseignants, parents et assistantes, se constitue pour travailler sur ce Règlement Intérieur et de s'appuyer sur le règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques
Mme Soleilhet et M. Gavazza se proposent pour intégrer ce groupe de travail. Ce règlement intérieur sera présenté lors du prochain Conseil d'Ecole du 14 mars 2017.

3. Point sur les effectifs pour l'année scolaire 2016/2017

Au 03 novembre 2016 nous avons : 324 élèves en élémentaire et 154 élèves en maternelle
Soit 478 élèves en primaire répartis sur 20 classes soit une moyenne de 24 élèves par classe.
Pour information, un tableau récapitulatif des départs en 2015/2016 et des destinations réalisés par Mme Segaud, responsable des inscriptions.

2015/2016	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Ecole européenne	2		1			4	2	2	11
ISH			1				1	1	3
British school		1				1			2
Ecoles néerlandaises	2	3	2	1	2	1	2		13
Hors Pays-Bas	8	7	5	11	5	7	10	6	59
Arrêt scolarité	*1*								*1*
Pas d'information	*3*	*2*	*2*	*1*	*3*	*1*	*1*	*1*	*14*
TOTAL	16	13	11	13	10	14	16	10	103

Cette rentrée scolaire s'est très bien déroulée sous un beau soleil. L'organisation de la rentrée échelonnée de la PS au CM2 a recueilli l'approbation de l'ensemble des familles. Cette organisation sera reconduite à la rentrée 2017.

4. Présentation de la structure

La structure est réalisée en fin juin, début juillet en fonction des admissions réalisées à cette date. Comme chaque année, des évolutions d'effectifs ont lieu soit pendant les vacances, soit à la rentrée. Il est donc difficile de modifier cette structure à la rentrée parce que cela entrainerait des changements importants sur l'organisation générale de l'école et la prise de fonction des enseignants.
A la rentrée de septembre 2016, nous avons donc 20 classes : 2 CM ; 1 CM ; 3 CE2 ; 3CE1 ; 3 CP ; 2 GS ; 2 MS ; et 1 PS. Nous avons trois classes à cours multiples : 1 classe de PS/MS et 2 classes de CM1/CM2.
Cette structure est visible sur le site du lycée Vincent van Gogh https://www.lyceevangogh.nl/sites/default/files/scolarite/2016-2017-structure-primaire-LH.pdf

La structure est réalisée en fin juin, début juillet en fonction des admissions réalisées à cette date. Comme chaque année, des évolutions d'effectifs ont lieu soit pendant les vacances, soit à la rentrée. Il est donc difficile de modifier cette structure à la rentrée parce qu'cela entraine des changements importants sur l'organisation générale de l'école.

Le choix de répartition qui a été fait est celui de faire, quand cela était possible, des classes mixtes en langues.
Cette année nous avons 120 élèves qui sont en dominante néerlandais et 300 élèves en dominante anglais.

5. Personnalisation des parcours : calendrier de passage

Les opérations débutent le 21 avril 2017 pour se terminer le 14 juin 2017.
Au plus tard pour le 21 avril 2017 :
- *envoi des propositions du conseil de cycle aux parents ou aux représentants légaux, pour avis (fiche navette).*

Au plus tard le 12 mai 2017 :
- *conseil de maitres : envoi des notifications des décisions aux parents ou aux représentants légaux (fiche navette).*

02 juin 2017 dernier délai :
- *date limite pour faire appel de la décision de poursuite de la scolarité.*

Pour le 6 juin 2017 dernier délai :
- *les directeurs d'école envoient à M. le Proviseur les dossiers d'élèves, pour la commission d'appel.*

Commission d'appel : Mercredi 14 juin 2017

La volonté est d'établir un dialogue continu entre la famille et l'école afin que les propositions soient adaptées à la situation de chaque élève.

Ce calendrier pour la poursuite de la scolarité 2016-2017 sera mis en ligne sur le site de l'école.

6. **Projet d'Etablissement : actions du projet d'établissement**

Axe 1 du projet d'établissement : Culture scientifique/Maitrise des langues

Semaine du gout (ateliers du goût)
Sorties à la bibliothèque en néerlandais
Participation des élèves à la Kinderboekenweg et visite au Letterkindermuseum
Accueil d'une auteure néerlandaise : Mme van Duijne
Du blé au pain : de la récolte d'épis à la réalisation de pains.
Projet livre de recettes mensuelles correspondant à un thème en MS
Concours Castor Informatique CM1-4ème

Axe 2: Valeurs et comportements

Intervention dans les classes de CM1/CM2 sur les dangers d'internet
Rencontre course longue
Panorama Mesdag CE2
Musée Lowman CE1
Elections des délégués
Alarme confinement
Rencontre sportive entre des élèves de CE2 et un club de handball néerlandais
Intervention dans la classe de MS de parents qui présent leur profession
Projet « photos » en MS : accueil des grands-parents
Récolte de fonds pour aider une école au Népal (association himalayanvoluntourism)

Axe 3: Développement durable

Sortie au verger pour les CP avec ensuite travail dans les classes (transformation).
Plantations avec les élèves de CM1 et CM1/CM2

Axe *4 Communication*

La Grande Lessive
Coffee Morning
Réunions de rentrée
Partage avec les familles des pains réalisés par les élèves de GS

Projets de sorties avec nuitees 2017

CM1 : Delft du 29 mai au 31 mai 2017 prix : 270 euros
CE1 : Clairoix du 15 au 19 mai 2017 prix : 400 euros
CE2 : Archeon du 1er au 2 juin 2017 prix : 120 euros
CM2 : Texel du 7au 9 juin 2017 prix : 200 euros

Projets pour l'année scolaire :

30 novembre 16 : Venue de Sinterklass
19 et 20 décembre 16 : Marché de Noël au profit du Népal
6 février : Venue d'auteurs britanniques (Sally Grindley et Peter Utton)
11 février : Portes Ouvertes pour les nouvelles familles
13 au 17 février : Semaine Jeux Collectifs
17 février : Carnaval
17 mars : St Patrick Day
20 mars au 24 mars : semaine des contes en maternelle
21 mars : Défi français
20 avril : Olympiades et Mini-Olympiades

7. **Questions diverses**

Questions des représentants de parents d'élèves UPI-APA

1. Pouvez-vous nous confirmer l'utilisation prochaine du logiciel PRONOTE pour l'école primaire ? Qu'advient-il de LivrEval suite à la réforme des bulletins ?

A la rentrée 2017, l'ensemble du lycée sera sur PRONOTE. Nous disposerons ainsi d'une base élèves unique. Une formation sera proposée aux personnels administratifs pour accompagner cette mise en place.
LivrEval a mis en place cette réforme des bulletins : le Livret Scolaire Unique est déjà disponible. Les parents recevront ce nouveau livret. La signature électronique sera maintenue.

2. Les élèves peuvent perdre jusqu'à une demi-journée de classe en cas de rendez-vous médical. Les horaires et modalités d'accès peuvent-ils être modifiés pour ne pas empêcher ces élèves de rejoindre leur classe ?

Voir Règlement Intérieur voté ce jour.

3. Pouvez-vous confirmer la mise en place de badges nominatifs pour les élèves ? Quels seront l'avantage et l'utilité d'une telle mesure ?

Les badges pour les élèves concerneront, pour l'instant, à l'école primaire, seulement les parents d'élèves de maternelle. Ceux sont ceux qui entrent dans l'établissement pour amener et chercher leurs enfants.
Ce badge permettra de filtrer les entrées.
A la rentrée de janvier 2017, nous devrions être opérationnels.

4. Les parents d'élèves souhaitent organiser une Kermesse en fin d'année scolaire. Pouvez-vous donner votre accord de principe pour l'utilisation des locaux scolaires à cette fin?

Cet accord de principe a déjà été donné l'année dernière et nous pouvons donc le renouveler. Cependant, l'organisation de cette kermesse devra faire l'objet d'un accord préalable avec le lycée notamment sur les conditions d'entrées, de sécurité, etc.

uestions des représentants de parents d'élèves APE

1. Communication : Les parents regrettent que certaines informations, touchant directement leurs enfants ne leurs soient pas communiquées. Serait-il possible que les parents soient systématiquement informés sur les événements qui interviennent dans la vie de l'enfant ? (convocation, difficultés par rapport à la classe, punitions etc...).

Il existe une gradation dans les punitions scolaires qui peuvent être données aux élèves. Dans un premier temps, ce sont des réprimandes verbales qui sont des réponses immédiates à des actes de transgression d'une règle. C'est toujours dans une démarche éducative que ces punitions s'inscrivent. Selon la situation, les enseignants peuvent informer les responsables légaux soit oralement soit par un mot sur le cahier : dans un premier temps on essaie de responsabiliser l'élève.
Pour les actes plus graves ou des faits d'indiscipline répétés l'élève peut être invité à rendre compte auprès du directeur pour tenter de trouver des solutions et éventuellement organiser une rencontre avec les responsables légaux.

2. Hygiène et sécurité des enfants : Pendant les temps de récréation, certains enfants se plaignent de violences verbales ou physiques, ne se sentent pas à l'aise, sont angoissés et ne profitent pas de ce moment de détente. Comment ce temps de récréation pourrait-il être amélioré ?

Trois enseignants sont de service dans la cour et un surveille le couloir qui mène aux toilettes.
Nous demandons aux élèves d'informer les enseignants de tout problème qu'ils peuvent rencontrer dans la cour. La cour est un espace de socialisation mais n'est effectivement pas un lieu où les règles élémentaires du savoir-vivre doivent être systématiquement transgressées.
Le rôle du Conseil des délégués est à ce titre important : il met des règles dans un espace et un temps qui leur appartient mais qui doit être régulé.
La nouvelle acquisition devra permettre d'offrir des espaces plus importants pour les élèves.